



Groupe thématique « sécurité » : lettre d'information n°5, septembre 2020.

Expérimentations : quelle police municipale pour demain ?

Partant du constat que les enjeux de sécurité sont nombreux et protéiformes et qu'il convient que les hauts fonctionnaires territoriaux que nous serons bientôt s'en saisissent, nous avons décidé en début de scolarité de lancer ce groupe thématique *Sécurité* et de l'articuler autour de la question *Quelle sécurité pour les territoires français à horizon 2030 ?* C'est dans ce cadre que nous avons reçu le lieutenant-colonel Olivier RIQUIER (SDIS06) et l'ancien Préfet Michel AUBOUIN.

Côté État et collectivités territoriales, le temps de la réflexion semble désormais s'accompagner de celui de l'expérimentation. A la tête de la Commission consultative des polices municipales, le maire de Nice Christian Estrosi réclamait de longue date des moyens supplémentaires pour les policiers municipaux. Le gouvernement l'a entendu puisque après sa visite à Nice au cours de l'été, le Premier ministre Jean Castex a annoncé en juillet le lancement d'une expérimentation inédite sur l'élargissement des compétences de la police municipale à Nice. Face à l'engouement suscité par cette expérimentation à venir (Poissy, Décines, Toulon, Arcachon ont notamment montré leur intérêt), le ministre de l'Intérieur a élargi la liste des participants à celle-ci.

Reste à savoir ce qu'elle contiendra : contrôles d'identités, accès à certains fichiers tel que le fichier des personnes recherchées, qualité d'officier de police judiciaire donnée au directeur de la police municipale ?

Selon quel calendrier ? Selon le maire de Nice, les dispositions réglementaires pourraient être prises d'ici la fin de l'année et celles législatives pourraient être intégrées dans la proposition de loi Fauvergue et votées d'ici le premier semestre 2021. Affaire à suivre...

ACTUALITÉ « TERRITORIALE »

Police municipale

Quelles missions de police judiciaire pour les policiers municipaux ?

Les agents de police municipale sont chargés de missions de police judiciaire et de police administrative. Leurs attributions dans le domaine judiciaire ont été rappelées en annexe de la circulaire du 29 juin 2020. Décryptage par le Club Prévention et Sécurité de la Gazette des communes qui rappelle les missions et moyens juridiques et techniques en matière judiciaire à disposition des policiers municipaux, agents de police judiciaire adjoints (APJA) mentionnés à l'article 21, alinéa 2 du code de procédure pénale (CPP).

<https://www.lagazettedescommunes.com/694699/quelles-missions-de-police-judiciaire-pour-les-policiers-municipaux/>



ÉDITORIAL - Polices municipales en quête d'identité

On a coutume de l'appeler la « troisième force de sécurité du pays ». Mais quel est exactement son rôle ? Plus de vingt ans après la loi « Chevènement » qui a défini les fondements de la police municipale, la réponse se fait encore attendre. Pour l'auteur de l'éditorial, le risque est grand de transformer un peu plus encore des polices municipales, de plus en plus présentes sur le terrain judiciaire, en une « police nationale bis ».

<https://www.lagazettedescommunes.com/696039/polices-municipales-en-quete-didentite/>

Agressions contre les élus locaux

Face à la multiplication et l'intensification des agressions contre les élus locaux, le Ministre de la Justice a réagi par le biais d'une circulaire

En un an, les agressions à l'encontre des élus ont augmenté de 14%. Elles s'inscrivent dans un contexte plus général de violences à l'égard de tous ceux qui symbolisent, directement ou non, la République. A la suite de la réunion interministérielle sur les violences subies par les élus, la nouvelle circulaire promise par le Garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti, datée du 7 septembre, vient d'être diffusée. Dans cette circulaire, le ministre demande à ce que soit renforcé le suivi judiciaire des auteurs d'infractions commises contre les élus locaux. Les insultes à leur encontre, jusque-là considérées comme injures, seront désormais qualifiées d'outrage, et un accueil personnalisé devra être mis en place pour les victimes.

<https://www.lagazettedescommunes.com/694399/agression-contre-les-elus-locaux-ce-que-contient-la-nouvelle-circulaire/>

Rodéos urbains

Rodéos urbains : l'État condamné mais pas la commune

Dans une décision du 3 août, *Commune de Marseille*, le tribunal administratif de Marseille a condamné l'État à indemniser une habitante à hauteur de 10 000 euros en raison des nuisances dues à la pratique de rodéos urbains. La requérante demandait également la mise en cause de la commune de Marseille mais le juge administratif n'a pas conclu à la responsabilité du maire. Le juge a notamment rappelé qu'en vertu de l'article L. 2214-1 du CGCT, le régime de la police d'État peut être établi dans une commune en fonction de ses besoins en matière de sécurité. La répression des atteintes à la tranquillité publique, normalement à la charge du maire, incombe à l'État seul dans les communes où la police est étatisée, avec une exception, les troubles du voisinage. A Marseille, la police est effectivement étatisée. Le juge devait donc se demander si les troubles liés à la pratique du rodéo urbain étaient des troubles de voisinage ou pas : il a montré puis conclu que ces nuisances n'en constituaient pas. La commune ne pouvait ainsi pas être condamnée.

<https://web.lexisnexis.fr/LexisActu/TA%20Marseille%20Rodéo.pdf>



Cybersécurité

Aix-Marseille-Provence : après la cyberattaque, la métropole également victime d'une fuite de ses données

Après avoir conduit une cyberattaque de la Métropole Aix-Marseille-Provence au mois de mars 2020, les pirates informatiques ont partagé il y a quelques semaines sur internet deux archives contenant les fichiers dérobés à la collectivité. « Si la divulgation sur le net de données volées par des pirates informatiques n'est pas une nouveauté, le délai de six mois entre l'attaque visant la métropole et ce rebondissement est lui plus étonnant note la Gazette. « Les pirates informatiques semblent être encore dans une phase de pression contre leur victime », analyse Loïc Guézo, le secrétaire général du Clusif, une association dédiée à la sécurité informatique. » Avec le soutien de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et de la société Orange Cyberdéfense, la situation était revenue à la normale courant juillet. Les fuites de documents peuvent quant à elles avoir un impact à long terme - difficilement anticipable - sur les collectivités.

<https://www.lagazettedescommunes.com/693768/fuite-de-donnees-six-mois-apres-la-cyberattaque-contre-la-metropole-daix-marseille-provence/>

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) publie son guide de sensibilisation au sujet des attaques par rançongiciel : *Attaques par rançongiciels : tous concernés. Comment les anticiper et réagir en cas d'incident ?*

104 attaques par rançongiciel ont été portées à la connaissance de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) depuis le début de l'année. Plusieurs collectivités ont été concernées, de la région Grand Est à la métropole Aix-Marseille-Provence. Les conséquences peuvent être nombreuses : rupture dans la continuité des services publics, vol de données, risques juridiques, coûts financiers... Il est ainsi nécessaire que les collectivités s'emparent du sujet et sensibilisent leurs agents, premiers remparts contre les cyberattaques.

https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2020/09/anssi-guide-attaques_par_ranconciels_tous_concernes-v1.0.pdf

Sécurité civile

Prime de feu : Gérald Darmanin veut clore le débat sur le financement

Dans une circulaire datée du 31 août adressée aux préfets de départements, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, veut mettre fin un point final au débat sur le financement de la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers et estime que les départements peuvent supporter cette nouvelle charge financière. Il demande aux préfets d'être vigilants sur son application rapide par les conseils d'administration des Sdis.

<https://www.lagazettedescommunes.com/693944/prime-de-feu-gerald-darmanin-veut-clore-le-debat-sur-le-financement/>



SÉCURITÉ INTÉRIEURE : CÔTÉ ÉTAT

Doctrine

Mise en place d'un nouveau schéma national du maintien de l'ordre

« L'infiltration plus systématique de casseurs au sein des cortèges a conduit les forces à adapter leur doctrine de gestion des manifestations. Le schéma national du maintien de l'ordre entérine ces évolutions et fixe un nouveau cadre d'exercice du maintien de l'ordre, afin de disposer, en France, d'un document accessible au public, et commun aux différentes forces. Ces adaptations ne balayent pas la longue tradition du maintien de l'ordre à la française. Elles viennent, bien au contraire, compléter la palette des tactiques à mettre en œuvre pour concilier nos deux objectifs prioritaires : permettre à chacun de s'exprimer librement dans notre pays et dans les formes prévues par le droit, et, empêcher tout acte violent contre les personnes et les biens à l'occasion des manifestations » peut-on notamment lire sur le site du ministère de l'Intérieur.

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Actualites/Schema-national-du-maintien-de-l-ordre>

Territorialisation de la sécurité intérieure

Sortie du rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur l'ancrage territorial de la sécurité intérieure

Rapport d'étape réalisé par les Sénateurs Corinne FÉRET et Rémy POINTEREAU.

« Face à la crise d'autorité que nous vivons, ne doutons pas que, sans police, la République n'a plus d'État de droit » rappelait le président du Sénat. Dans un contexte marqué par la prégnance des enjeux de sécurité (violences des conflits sociaux, délinquance, violences à l'égard d'élus et d'agents publics, émeutes urbaines, radicalisation islamiste...), la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat a décidé de s'emparer du sujet. « L'actualité montre plus que jamais sa pertinence. La question des relations de confiance entre nos forces de police et la population, les liens de la police et de la gendarmerie avec les élus locaux, la coopération avec les polices municipales, la lutte contre la délinquance, ou encore la prévention et la lutte contre la radicalisation islamiste, toutes ces questions méritent d'être abordées de façon sereine, dépassionnée, et sous l'angle des territoires ».

<http://www.senat.fr/rap/r19-621/r19-6211.pdf>

Terrorisme

Tribune dans Le Figaro de Thibault de Montbrial, Président du Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure (CRSI), et de Jean-Charles Brisard, Président du Centre d'analyse du Terrorisme : « Ces faits qui font craindre de nouveaux attentats islamistes en France »

La veille de l'attaque au couteau qui a fait deux blessés devant les anciens locaux de Charlie Hebdo, Jean-Charles Brisard et Thibault de Montbrial alertaient sur le risque d'actions violentes ciblées venant de la mouvance de l'islam radical, renforcée par la remise en liberté progressive de nombreux condamnés pour terrorisme.

<https://www.crsi-paris.fr/wp-content/uploads/2020/09/actu-lefigaro-chams-libre.pdf>

Cybersécurité

Des cyberpirates ont tenté de rançonner un hôpital militaire français

Dans son discours au commandement de la cyberdéfense à Rennes le 7 septembre 2020, le ministre des Armées, Florence Parly, a révélé qu'une attaque a ciblé l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon en juin 2019. Les hôpitaux sont en effet des cibles idéales : budgets informatiques limités, systèmes mal protégés, interconnexions importantes entre services et hôpitaux, etc. Conscient qu'il s'agit d'une vulnérabilité majeure de la nation, le gouvernement a réagi : « Depuis plus d'un an, un conseil de défense a donné priorité à la cybersécurité des hôpitaux », a ainsi déclaré le patron de l'agence de cyberdéfense (ANSSI), Guillaume Poupard, en mai 2020 lors d'une audition parlementaire, comme le rappelle Le Point. Le ministre des Armées a par ailleurs rappelé le caractère critique que peut revêtir une cyberattaque contre un hôpital : « Imaginez si cette attaque était arrivée au plus fort de la crise sanitaire : des respirateurs paralysés, des lits de réanimation en panne, l'impossibilité totale de prendre en charge les patients qui se présentent aux urgences », a-t-elle encore ajouté, martelant que « le cyber, c'est parfois un enjeu de vie ou de mort [...] C'est une guerre permanente, silencieuse et invisible, potentiellement dévastatrice lorsqu'elle se montre au grand jour ».

https://www.lepoint.fr/high-tech-internet/des-cyberpirates-ont-tente-de-ranconner-un-hopital-militaire-francais-08-09-2020-2390849_47.php

INFORMATIONS DIVERSES

Lectures

Dix attentats qui ont changé le monde, Cyrille Bret, Editions Armand Colin, paru le 9 septembre 2020



Notre siècle est né le 11 septembre 2001, à New York, sous les yeux des téléspectateurs du monde entier. L'« âge de la terreur » commence avec la série d'attentats de masse qui frappent de douleur et de stupeur tous les continents. De Mumbai à Paris, de Beslan à Oslo et de Tunis à Bruxelles, ces répliques du séisme américain jalonnent notre temps et façonnent la vie collective.

Pour juguler la sidération et l'effroi, il faut analyser les « effets de terreur » de ces crimes et de ces crises. Car ils transforment les cultures politiques autant qu'ils scandent la marche du monde.

Dix attentats ne résument pas un siècle encore jeune.

Mais ils en révèlent le visage

La lettre de la sécurité intérieure n°2 (juillet 2020) du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CRSI)



Au sommaire : l'édito du Président, Le mot du Secrétaire général, Les chiffres et la phrase à retenir, Vu sur le net : les ressources importantes du moment, plusieurs dossiers dont un consacré à l'impact de l'incendie du sous-marin Perle pour notre défense et sécurité nationales, un intitulé Les drones : Atouts et menaces pour la sécurité intérieure et un consacré à la résurgence de la menace « ultra » en France.

https://www.crsi-paris.fr/wp-content/uploads/2020/07/CRSI_LSI-n°2_Juillet-2020.pdf

Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école, Jean-Pierre OBIN, septembre 2020.



« J'ai écrit ce livre pour briser le silence qui règne sur la montée de l'islamisme, sur ses ravages parmi les jeunes et sur les dégâts qu'il provoque dans notre école publique. Pendant longtemps, le silence a été la seule réaction : la célèbre formule "Surtout pas de vagues !" a permis pendant vingt ans de mener une confortable politique de l'autruche. J'ai écrit ce livre parce que je suis attaché à la laïcité : ce principe républicain nous protège et protège nos libertés, celle de croire ou de ne pas croire, celle de pratiquer librement un culte, celle de changer de conviction, celle de critiquer les religions ou l'absence de religion et, pour les parents, celle de confier leurs enfants à l'école publique sans crainte qu'ils y soient harcelés ou endoctrinés.

J'ai écrit ce livre parce que le temps presse et qu'il y a maintenant urgence à agir. » (J.-P. Obin)

Universitaire français, Jean-Pierre Obin est également ancien inspecteur général de l'Éducation nationale et membre du bureau exécutif de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.